

## **Compte-rendu de réunion du Conseil Communautaire**

***11 juillet 2020 - Théâtre de Propriano***

### Etaient présents :

Mmes et MM. Nicolas ALARIS, Marie-Ange ANDREANI, Angelika BARCELO, Jean-Jacques BARTOLI, Paul-Marie BARTOLI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Antoinette CARRIER, Pierre CIANFARANI, Jacques CORTI, Mathias COSTANZO, Jean-François DURAZZO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Michel GAIACOPPI, Mireille ISTRIA, Patrice ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Jean-Yves LEANDRI, Jean-Pierre LUCIANI, Jean-Bernard MAZZONE, Vincent MICHELETTI, Jeanine MONDOLONI, Marie-Pierre MONDOLONI, José-Pierre MOZZICONACCI, Jacques NICOLAI, Paule NICOLAI, Jean-Baptiste OLLANDINI, François PAOLINI, Jean PERENEY, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Joseph PUCCI, Pascal QUILICHINI, Paul QUILICHINI, Antoine ROCCA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Michel TRAMONI, conseillers communautaires.

### Etaient représentés :

Mme MONDOLONI Marie-Liliane par M. CORTI Jacques ;  
Mme PUTHOD-HONORE Myriam par M. BARTOLI Paul-Marie.

### Assistait à la réunion :

M. Faustin PEDINIELLI, Directeur Général des Services.

**M. Jean PAJANACCI**, président sortant, souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et installe le conseil communautaire.

Il rappelle les conditions de préparation de cette réunion : les conseillers sont placés, dans le respect des distances sanitaires, par ordre alphabétique des communes, puis par ordre du tableau ; par ailleurs, du gel hydroalcoolique et des masques sont à leur disposition.

Avant de céder la parole au doyen d'âge, **M. PAJANACCI** souhaite livrer quelques réflexions qui lui ont été inspirées par le fonctionnement de la communauté de communes.

A son sens, l'intercommunalité n'est pas pilotée par un patron, mais par un animateur qui doit rechercher et obtenir le consensus le plus large, principe de base de la gouvernance.

En effet, il n'existe pas de discipline naturelle ni d'outil de bonne gestion qui ne soit pas adaptés aux réalités du terrain.

De plus, dans leur pilotage quotidien, les intercommunalités sont au cœur d'un faisceau de problématiques, et l'exercice de ces compétences nécessite des ressources humaines et financières.

D'un point de vue financier, entre nécessité d'une tarification juste et accessible et coût réel de fonctionnement, l'équilibre relève d'une équation complexe et est encore fragilisé par la baisse fréquente des aides et subventions.

**M. PAJANACCI** estime que la future mandature devra être celle du projet de territoire et de la poursuite de l'investissement, notamment dans les domaines de l'eau et l'assainissement.

Enfin, avant de mettre fin à sa fonction, il conclut en souhaitant courage et réussite à la nouvelle équipe, pour un développement harmonieux et apaisé du territoire au bénéfice des 18 communes et de leur population.

*Après avoir été longuement applaudi par les élus, **M. PAJANACCI** cède la parole à M. Jacques CORTI, doyen de séance.*

**M. Jacques CORTI** procède à l'appel nominal des conseillers et constate que le quorum est atteint, par 39 présents et 2 représentés.

## **1. Election du Président de la Communauté de Communes**

**M. CORTI** indique que l'élection sera réalisée à bulletin secret ; la majorité absolue étant requise aux deux premiers tours de scrutin. A défaut, un troisième tour sera organisé, et le président sera alors élu à la majorité relative. Enfin, en cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

**M. CORTI** fait appel aux candidatures. MM. Jean-Pierre LUCIANI et José-Pierre MOZZICONACCI se déclarent candidats.

**M. CORTI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 37
- Votes blancs : 4
- Ont obtenu :
  - M. Jean-Pierre LUCIANI : 1 (une) voix ;
  - M. José-Pierre MOZZICONACCI : 36 (trente-six) voix.

*M. José-Pierre MOZZICONACCI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

**M. MOZZICONACCI** prononce l'allocution suivante :

*« Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus communautaires,*

*C'est en mesurant toute la confiance que vous m'avez accordée, que je vous adresse mes plus sincères remerciements.*

*Ce n'est pas sans fierté que je représenterai pour les six années à venir, une majorité de maires, venus d'horizons politiques différents mais tous portés par la même volonté d'œuvrer équitablement dans un esprit communautaire.*

*Je porterai la voix de mes pairs, pour que chaque territoire puisse bénéficier de l'intérêt qu'il mérite. Ensemble nous travaillerons dans la concertation, dans la transparence, dans un souci d'équité et d'équilibre entre les territoires, avec un regard attentif sur nos communes rurales.*

*En tant qu'élu communautaire, nous sommes avant tout des élus du peuple. Vous savez que vous pouvez compter sur moi pour mettre mon énergie et mon expérience à votre service et au service de nos populations avec comme seule boussole l'intérêt général et la réalisation de projets structurant pour nos villages.*

*Pour cela, je sais que je pourrais compter sur votre implication, elle sera indispensable. Celle d'élus sincères, investis, amoureux de leur territoire, qui savent rester des libres penseurs lorsqu'il s'agit de préserver l'entente et la solidarité indispensable au bon fonctionnement de nos institutions.*

*Je sais aussi que je pourrais compter sur l'expérience, l'investissement et la rigueur des services administratifs. Sous la direction de Faustin PEDINIELLI, l'administration a su se structurer pour répondre à des exigences de plus en plus contraignantes.*

*Je tiens à les remercier pour la qualité de leur travail et à les rassurer, si toutefois c'est nécessaire, quant à l'état d'esprit avec lequel nous continuerons à œuvrer.*

*Avant de passer au chapitre technique, je voudrais, si vous me le permettez, rendre un hommage appuyé à celui qui a été la cheville ouvrière de cette communauté de communes, je veux parler de M. Jean PAJANACCI.*

*Depuis sa création en 2006 où il était vice-président et jusqu'à aujourd'hui où il occupait la présidence, Jean s'est dévoué pour nos communes.*

*Si notre territoire est aujourd'hui doté de ce niveau d'équipement dans des secteurs structurants comme l'eau et l'assainissement, c'est grâce à la persévérance de son travail. Il a toujours œuvré dans un esprit consensuel, de rassemblement, très loin des clivages politiques.*

*Jean, je te remercie au nom de tous pour le travail que tu as accompli, je sais que nous pourrons toujours compter sur toi et que tu seras toujours le bienvenu dans cette institution qui était devenu un petit peu ta maison.*

*Enfin, je voudrais saluer également le travail d'Anne LABERTRANDIE, élue la plus impliquée sous la dernière mandature, qui s'est battue avec maîtrise et ténacité, souvent un peu seule, sur des sujets sensibles, notamment celui des déchets.*

*Je te remercie Anne et te souhaite pour la suite toute la réussite que tu mérites.*

*Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer de façon non exhaustive ce que seront nos missions, dans un contexte particulier et avec des budgets impactés par la crise sanitaire et économique sans précédent que nous traversons.*

*Il faudra néanmoins trouver le moyen d'agir dans différents secteurs. Concernant l'assainissement, bien que beaucoup de choses aient déjà été faites, par exemple grâce à la station de Capo Lauroso qui dessert 3 communes et 80% de notre population, mais des travaux restent à faire. La station de Campomoro est bientôt terminée, celle d'Arbellara est inscrite au budget 2020, des avancées ont été faites sur celle de Giuncheto.*

*Dans le même esprit, le raccordement de Baracci et du Sud de Viggianello ainsi que celui du Tipponu permettront une meilleure desserte.*

*D'autres travaux seront à prioriser, et des financements devront être trouvés.*

*Concernant l'AEP, le réseau de Sartène est en passe d'être terminé. Des initiatives ont été prises pour rechercher de la ressource à Fozzano et dans le Taravo par exemple.*

*Concernant le tourisme, élément essentiel pour notre territoire, comme en témoignent les retombées de la crise actuelle sur notre économie, il faudra restructurer le réseau des OTI et définir de nouvelles missions.*

*Dans le domaine économique, il faudra dégager des ressources pour impulser des projets notamment dans les territoires ruraux autour, par exemple, de l'agropastoralisme. Je fais confiance à Paul-Joseph CAITUCOLI, pour partager toute sa passion et son expérience dans ce domaine.*

*Nous devons également gérer les zones d'activités, sur Sartène et Propriano, je pense à Tralavettu pour laquelle nous devons impérativement récupérer le foncier très rapidement.*

*Je terminerai par la problématique des déchets, loin d'être la moins importante, qui concerne la Corse entière. Nous ne pourrons faire autrement que répondre très rapidement et efficacement à la problématique du tri sélectif.*

*Il faudra que nous soyons à la hauteur, dans la limite de nos champs de compétence, tout en pesant de toutes nos forces afin que les autres régions et*

*institutions de l'île, assument leurs responsabilités pour que Viggianello ne soit plus le seul exutoire de Corse.*

*Pour conclure, je ne détaillerai pas davantage les projets, nombreux, et les missions qui sont les nôtres.*

*Vous l'aurez compris, la tâche est lourde et le contexte peu favorable. Mais avec une méthodologie efficace, des élus fédérés travaillant en main dans la main avec une administration compétente dans un esprit de concertation et de confiance, nous progresserons j'en suis certain sur la voie du développement et de l'épanouissement de nos territoires.*

*Je vous remercie. »*

## **2. Détermination du nombre de vice-présidents**

**M. José-Pierre MOZZICONACCI** propose d'élire 10 vice-présidents, 3 chargés de compétences générales et 7 répartis sur les différents secteurs intercommunaux.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

*M. José-Pierre MOZZICONACCI suspend la séance à 11h15, pour 30 minutes.*

*La séance reprend à 11h45.*

## **3. Election des vice-présidents :**

Pour l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

MM. Jean-François DURAZZO et Paul QUILICHINI se déclarent candidats.

**M. DURAZZO** indique être candidat pour protester contre le diktat du PNC et de la commune de Sartène sur certains élus.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 35
- Votes blancs : 6
- Ont obtenu :
  - M. Jean-François DURAZZO : 0 (zéro) voix ;
  - M. Paul QUILICHINI : 35 (trente-cinq) voix.

*M. Paul QUILICHINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 34
- Votes blancs : 7
- M. Jean-Baptiste OLLANDINI a obtenu 34 (trente-quatre) voix.

*M. Jean-Baptiste OLLANDINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Vincent MICHELETTI se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 37
- Votes blancs : 4
- M. Vincent MICHELETTI a obtenu 37 (trente-sept) voix.

*M. Vincent MICHELETTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Jean PERENEY se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 33
- Votes blancs : 7
- Votes nuls : 1
- M. Jean PERENEY a obtenu 33 (trente-trois) voix.

*M. Jean PERENEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 4ème vice-président de la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 33
- Votes blancs : 8
- M. Paul-Joseph CAITUCOLI a obtenu 33 (trente-trois) voix.

*M. Paul-Joseph CAITUCOLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 5ème vice-président de la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Jean-Yves LEANDRI se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 34
- Votes blancs : 6
- Vote nul : 1
- M. Jean-Yves LEANDRI a obtenu 34 (trente-quatre) voix.

*M. Jean-Yves LEANDRI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 6ème vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

Mme Mireille ISTRIA se déclare candidate.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 34
- Votes blancs : 6
- Vote nul : 1
- Mme Mireille ISTRIA a obtenu 34 (trente-quatre) voix.

*Mme Mireille ISTRIA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, elle est proclamée 7ème vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installée.*

Pour l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Pierre CIANFARANI se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 37
- Votes blancs : 4
- M. Pierre CIANFARANI a obtenu 37 (trente-sept) voix.

*M. Pierre CIANFARANI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 8ème vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Jacques NICOLAI se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 38
- Votes blancs : 3
- M. Jacques NICOLAI a obtenu 38 (trente-huit) voix.

*M. Jacques NICOLAI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 9ème vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

Pour l'élection du 10<sup>ème</sup> vice-président, **M. MOZZICONACCI** fait appel aux candidatures.

M. Mathias COSTANZO se déclare candidat.

**M. MOZZICONACCI** procède à l'appel nominal des conseillers.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté, à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Suffrages exprimés : 32
- Votes blancs : 9
- M. Mathias COSTANZO a obtenu 32 (trente-deux) voix.

*M. Mathias COSTANZO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages requise au premier tour de scrutin, il est proclamé 10ème vice-président de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo, et est immédiatement installé.*

#### **4. Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents**

**M. MOZZICONACCI** propose d'allouer le taux maximal, comme prévu par les textes, à savoir 48,75% de l'indice 1027 pour le président, 20,63% pour les 3 premiers vice-présidents et 17,68% pour les vice-présidents de 4 à 10.

*Rapport adopté à l'unanimité (40 votes « pour », une abstention).*

#### **5. Election des membres de la CAO**

**M. MOZZICONACCI** rappelle qu'il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Comme décidé entre les différentes communes, il propose que soient désignés titulaires M. Vincent MICHELETTI, M. Jean-Bernard MAZZONE, Mme Paule NICOLAI, M. François PAOLINI et M. Jean PERENEY, ayant pour suppléants Mme Elisabeth TABERNER, M. Jean-Jacques BARTOLI, M. Jacques NICOLAI, M. Mathias COSTANZO et M. Michel TRAMONI.

*Rapport adopté à l'unanimité (39 votes « pour », 2 abstentions).*

## **6. Commission de délégation de service public et de concession, conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres**

**M. MOZZICONACCI** propose que les membres de cette commission soient désignés lors du prochain conseil, qui aura lieu avant le 31 juillet 2020, et que le dépôt des listes ait lieu à l'ouverture de cette future séance.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

## **7. Désignation des membres de la commission de contrôle financier eau et assainissement**

**M. MOZZICONACCI** rappelle que 7 membres doivent être nommés. Il propose la candidature de M. Jean-Bernard MAZZONE, M. Pascal QUILICHINI, M. Jean-François DURAZZO, M. François PAOLINI, M. Vincent MICHELETTI, M. Ange-François LEANDRI et M. Patrice ISTRIA.

*Rapport adopté à l'unanimité (39 votes « pour », 2 abstentions).*

## **8. Désignation des délégués au sein du conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** demande une suspension de séance, pour une durée d'un quart d'heure.

*M. José-Pierre MOZZICONACCI suspend la séance à 13h15, pour 15 minutes.*

*La séance reprend à 13h30.*

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** rappelle que le PETR, outil encore moins politique et politisé que les intercommunalités, est constitué par deux communautés de communes, celles du Sartenais-Valinco-Taravo et celle de la Pieve de l'Ornano.

Il s'agit du seul PETR de Corse-du-Sud, un second existant en Balagne.

La structure ayant été créée en 2017, **M. CAITUCOLI** indique exercer le mandat de président depuis 3 années, soit la moitié d'un mandat ; l'idée initiale était donc de prolonger sa fonction pour trois ans supplémentaires, avant de passer ensuite la main, l'outil requérant une nécessaire alternance, à condition que cette dernière soit aboutie.

**M. CAITUCOLI** observe que le PETR a développé un projet de territoire, et a arraché depuis 2018 un programme LEADER, alors que le territoire avait été privé de projet européen depuis près de 30 ans, contrairement aux autres microrégions de Corse qui terminent leur troisième programmation.

Le bilan de l'action du PETR est disponible sur le site Internet de la structure ; certaines actions sont encore peu apparentes mais vont impacter réellement la vie du territoire, leader dans différents domaines d'activités.

Il s'agit ici d'une fierté collective car le mandat a été partagé, malgré les tirs de barrage initiaux de la communauté de communes de la Pieve de l'Ornano. Les communes de Sartène et Propriano ont été exemplaires sur la main donnée aux « petites » communes et **M. CAITUCOLI** insiste sur le fait que, main dans la main, ces deux villes peuvent faire beaucoup pour le territoire.

Enfin, il précise que ce travail a été réalisé avec un 1<sup>er</sup> vice-président, représentant la communauté de communes de la Pieve de l'Ornano, très peu présent, dans un partenariat parfois compliqué.

Il rappelle que le PETR a néanmoins œuvré collectivement, avec une communication commune, sans personnalisation, bien qu'il faille parfois incarner les projets.

La répartition et la transparence ont été totales, au service des vice-présidents et de la population.

Un conseil de développement a également été constitué, la Conférence des Maires représentant le troisième organe de l'institution.

**M. CAITUCOLI** rappelle que le projet de territoire est engageant pour les intercommunalités, et plusieurs schémas en découlant ont été adoptés, tels que le schéma de mobilité rurale ou le schéma numérique, dans le cadre duquel les écoles rurales ont été équipées de tablettes.

Enfin, le programme alimentaire territorial, unique en Corse, est un dossier emblématique, projet pilote au niveau de l'Assemblée Nationale pour faire évoluer la loi EGALIM et le code des marchés publics concernant les circuits courts.

Sans s'étendre plus en détail, **M. CAITUCOLI** observe qu'il était nécessaire que les conseillers soient dotés du même niveau d'information, l'outil PETR et ses mécanismes demeurant parfois méconnus.

Il rappelle qu'initialement, l'ensemble des communes, et donc des maires, étaient représentés au sein des instances délibératives du PETR, afin de réaliser de la pédagogie car un certain scepticisme prévalait.

Néanmoins, un conseil syndical comprenant plus de 60 délégués s'est avéré difficilement gérable, notamment en termes d'obtention du quorum.

De plus, l'ensemble des PETR de France, y compris celui de Balagne, sont administrés par un conseil comprenant une dizaine de membres.

Il a ainsi été convenu d'abaisser le nombre de délégués à 10 par communauté de communes.

**M. CAITUCOLI** précise réaliser ces explications car il a appris que la désignation des délégués de la CCPO avait été réalisée la veille, sur l'idée d'aller « prendre le PETR », selon une expression employée par Pierre-Paul LUCIANI, pourtant opposant de la première heure de cet outil.

**M. CAITUCOLI** rappelle que, lors d'une réunion tenue en préfecture en présence du préfet SCHMELTZ, M. LUCIANI s'était physiquement placé devant lui, en vociférant ; M. le Préfet avait alors sifflé la fin de la récréation en signant l'arrêté portant constitution du PETR.

Pour autant, il semble que M. LUCIANI soit aujourd'hui candidat à la présidence de cette structure ; pour ce faire, il a nommé délégué son cousin, maire d'une commune voisine de la sienne, ainsi que son 1<sup>er</sup> adjoint âgé de 83 ans, anticipant ainsi un vote à 10 voix contre 10 et une élection acquise au bénéfice de l'âge.

**M. CAITUCOLI** estime pour sa part qu'il convient de dépasser ces méthodes ; a contrario, une situation de blocage s'installerait durablement. Il est donc nécessaire, et toujours temps, de trouver des solutions pour sortir de cette situation par le haut.

La CCSVT a donc fait le choix d'élire des délégués étant, pour certains, issus du conseil syndical précédent et s'étant impliqués et, pour d'autres, représentant les différents territoires de la communauté de communes.

Enfin, **M. CAITUCOLI** indique avoir demandé une suspension de séance car Jacques NICOLAI ayant été élu vice-président avec 38 voix, il aurait pu être l'homme du consensus.

Il rappelle que c'est bien le projet de territoire, sur lequel il travaille depuis près de 40 ans, qui est en jeu, au-delà de sa propre personne.

Il émet le souhait que les élus amenés à siéger soient véritablement impliqués, comme l'a été Jean-Jacques BARTOLI, et rappelle que seuls 4 vice-présidents sur 10 ont été présents.

Enfin, concernant les délégués de la CCSVT, il propose les candidatures de Santa DUVAL, Pascal QUILICHINI, Jean-Jacques BARTOLI, Jean-François DURAZZO, Paul-Joseph CAITUCOLI, José-Pierre MOZZICONACCI, Mireille ISTRIA, Mathias COSTANZO, Jean-Yves LEANDRI et Pierre CIANFARANI.

Il souhaite avoir une pensée pour Antoine GIORGI, qui avait toutes les qualités pour prendre la présidence du PETR, et Jean-Pierre BOZZI, qui se sont impliqués sous l'ancienne mandature, et toute cette équipe d'anciens élus, qu'il souhaite valoriser, là où d'autres se servent d'eux pour gagner une présidence, dans un total manque de respect.

*Sont désignés délégués au sein du comité syndical du PETR, après un scrutin nominal : Santa DUVAL, Pascal QUILICHINI, Jean-Jacques BARTOLI, Jean-François DURAZZO, Paul-Joseph CAITUCOLI, José-Pierre MOZZICONACCI, Mireille ISTRIA, Mathias COSTANZO, Jean-Yves LEANDRI et Pierre CIANFARANI.*

## **9. Désignation des délégués au sein du comité directeur de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal**

**M. José-Pierre MOZZICONACCI** rappelle qu'il convient, dans un premier temps, de valider les candidatures déposées par les représentants socioprofessionnels, dans les différentes catégories :

Hébergement : M. Jean-François PIANELLI (suppléant : M. Jean-Dominique CESARI)

Transports : M. Jean-Thomas OLLANDINI (suppléant : M. Jean-Pierre MARY)

Activités de nature : M. Kamel BELKAID (suppléante : Mme Marie LANFRANCHI)

Nautisme : Mme Elisabeth TABERNER (suppléant : M. Frédéric GREC)

Culture : M. Charles ZENI (suppléante : Mme Rose-Marie CESARI)

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Par la suite, **M. le Président** indique qu'il convient de désigner les membres du conseil communautaire amenés à siéger au sein du comité directeur de l'OTI.

Outre sa propre candidature en tant que président de la CCSVT, il propose les candidatures de Jean-Baptiste OLLANDINI (suppléante : Angélique PIANELLI CASANOVA), Paul-Marie BARTOLI (suppléant : Ange LARI), Jean-Jacques BARTOLI (suppléant : Paul-Joseph CAITUCOLI), Mireille ISTRIA (suppléant : Antoine ROCCA), Pascal QUILICHINI (suppléant : Michel GIAIACOPPI), Marie-Ange ANDREANI (suppléant : Jean-Bernard MAZZONE), et Jean-Yves LEANDRI (suppléant : Pierre CIANFARANI).

*Rapport adopté à l'unanimité.*

## **10. Désignation des délégués au sein du conseil syndical du SYVADEC**

**M. José-Pierre MOZZICONACCI** propose les candidatures de Patrice ISTRIA et Jean PERENEY, élus sur des communes accueillant des installations de tri et de stockage, ainsi que celles de Paul-Marie BARTOLI et Vincent MICHELETTI, élus sortants.

Leurs suppléants seraient Jean-François DURAZZO, Angelika BARCELO, Jacques NICOLAI et José-Pierre MOZZICONACCI.

*Rapport adopté à l'unanimité (une abstention).*

## **11. Désignation des membres du bureau**

**M. José-Pierre MOZZICONACCI** propose que le bureau soit constitué du président et des vice-présidents, ainsi que d'un représentant par commune non représentée au sein de l'exécutif.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Sont candidats au bureau :

M. Jean-François DURAZZO représentant la commune de Belvédère-Campomoro ;

Mme Marie-Antoinette CARRIER représentant la commune d'Arbellara ;

M. Patrice ISTRIA représentant la commune de Moca-Croce ;

M. Jean-Jacques BARTOLI représentant la commune de Sollacaro ;

M. Michel TRAMONI représentant la commune de Bilia ;

M. François PAOLINI représentant la commune de Giuncheto ;

M. Antoine ROCCA représentant la commune de Santa Maria Figaniella ;

M. Jean-Pierre LUCIANI représentant la commune de Propriano.

**M. José-Pierre MOZZICONACCI** rappelle que, au vu du rapport adopté en amont de ces désignations, et la commune de Propriano étant de droit membre du bureau en étant représentée par un vice-président, Jean-Baptiste OLLANDINI, la candidature de M. Jean-Pierre LUCIANI ne saurait être recevable.

*Sont élus membres du bureau, à la majorité (37 voix « pour » et une voix « contre ») :*

*Jean-François DURAZZO, Marie-Antoinette CARRIER, Patrice ISTRIA, Jean-Jacques BARTOLI, Michel TRAMONI, François PAOLINI, Antoine ROCCA.*

## **12. Adoption du règlement intérieur**

**M. José-Pierre MOZZICONACCI** rappelle que le projet de règlement intérieur a été transmis aux conseillers, et leur demande de se prononcer sur le document.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Avant de lever la séance, **M. le Président** remercie les élus, et indique que le conseil communautaire se réunira, afin d'adopter les différents budgets primitifs, le 29 juillet 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt la séance à 13h55.*